Commune mixte de Movelier
Route du Câre 6 – 2812 Movelier -Suisse
Tél. 032 431 12 82 | CCP 25-6289-4 | administration@movelier.ch | www.movelier.ch
IBAN CH19 0900 0000 2500 6289 4

Information à la population

Quel avenir pour les infrastructures du FC Movelier sur la montagne ?

Après de nombreuses années d'activité et d'animation de notre vie locale, lors de sa dernière assemblée le **FC Movelier** a pris la décision de dissoudre la société et remettre ses infrastructures à la commune mixte de Movelier. Nous tenons à remercier chaleureusement le club et ses membres pour tout ce qu'ils ont apporté à notre communauté au fil des ans.

La commune se retrouve désormais gestionnaire du site exceptionnel. Situées dans un **cadre idyllique sur la montagne**, ces infrastructures (terrain, vestiaires/buvette) offrent un potentiel magnifique pour le futur de Movelier.

Votre avis nous intéresse : place à vos idées

La Commune mixte de Movelier souhaite que ce lieu unique reste un espace de rencontre, de détente et de partage pour toutes et tous. C'est pourquoi nous faisons appel à votre créativité et à vos envies.

Que souhaiteriez-vous voir naître dans cet endroit privilégié ?

Toutes les propositions sont les bienvenues, des plus simples aux plus originales.

Comment participer ?
Vous pouvez nous transmettre vos suggestions et projets par écrit d'ici au **31 octobre 2026**

- Par courriel à l'adresse : **administration@movelier.ch**
- Par courrier postal ou en la déposant directement dans la boite aux lettres.

Nous nous réjouissons de découvrir vos idées et de construire ensemble l'avenir de ce magnifique coin de notre village.

Le conseil communal de Movelier

Commune mixte de Movelier
Route du Câre 6 – 2812 Movelier -Suisse
Tél. 032 431 12 82 | CCP 25-6289-4 | administration@movelier.ch | www.movelier.ch
IBAN CH19 0900 0000 2500 6289 4

Movelier, octobre 2026

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Les citoyennes et citoyens sont convoqués à une Assemblée communale extraordinaire **le mercredi 28 octobre à 20h00,** à la Halle polyvalente.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée du 17 juin 2026.
2. Discuter et voter le règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Movelier.
3. Discuter et voter le règlement sur les élections communales de la commune mixte de Movelier.
4. Discuter et voter le règlement de sécurité locale de la commune mixte de Movelier.

Les règlements mentionnés sous points 2, 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, par écrit, au Secrétariat communal.

Commission des votations

Nous cherchons des personnes pour créer une commission des votations et élections. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au Secrétariat communal au 032 431 12 82.

Feux illicites

Nous rappelons qu'il est interdit d'incinérer des déchets ailleurs que dans des installations d'élimination. Toute personne qui enfreint cette règle risque une amende pénale qui peut aller jusqu'à Fr. 20'000.-.

Le Conseil communal